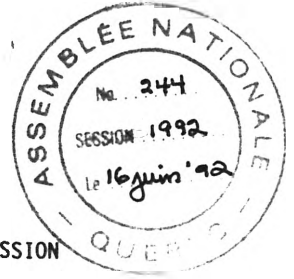


ASSEMBLÉE NATIONALE



TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE - DEUXIÈME SESSION

Commission des affaires sociales

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de déposer le rapport de la Commission des affaires sociales qui a siégé les 11 et 12 juin 1992 afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi 21 - "Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives".

L'étude détaillée de ce projet de loi n'a pas été complétée.

La présidente de la Commission,

Pauline Marois
Députée de Taillon



12

ASSEMBLÉE NATIONALE

TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE - DEUXIÈME SESSION

Commission des affaires sociales

PROCÈS-VERBAUX

Séances des 11 et 12 juin 1992

Procéder à l'étude détaillée du projet de loi
21 - "Loi modifiant la Loi sur les
normes du travail et d'autres
dispositions législatives"

PROCÈS-VERBAL

Commission des affaires sociales

Première séance

Le jeudi 11 juin 1992

Mandat: Procéder à l'étude détaillée du projet de loi 21 "Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives". (Ordre de l'Assemblée, 10 juin 1992)

Membres présents:

M. Blais (Masson)
M. Bourbeau (Laporte), ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité
du revenu et de la Formation professionnelle
Mme Cardinal (Châteauguay)
Mme Carrier-Perreault (Chutes-de-la-Chaudière)
M. Garon (Lévis)
M. Houde (Berthier)
Mme Loiseau (Saint-Henri)
M. Paré (Shefford)
M. Philibert (Trois-Rivières)
Mme Vermette (Marie-Victorin)
M. Williams (Nelligan)

Remplacements:

Mme Juneau (Johnson) par M. Paré (Shefford)
Mme Marois (Taillon) par M. Garon (Lévis)
M. Trudel (Rouyn-Noranda—Témiscamingue) par M. Blais (Masson)

La Commission se réunit à 20 h 10 sous la présidence de M. Philibert (Trois-Rivières) membre de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le président donne lecture du mandat de la Commission.

La secrétaire annonce les remplacements

DÉCLARATIONS D'OUVERTURE

M. Bourbeau (Laporte) ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, M. Blais (Masson), Mme Carrier-Perreault (Chutes-de-la-Chaudière), Mme Vermette (Marie-Victorin), M. Paré (Shefford) et M. Houde (Berthier) font des remarques préliminaires.

De consentement, le ministre répond brièvement.

Un débat s'engage.

MOTIONS PRÉLIMINAIRES

M. Blais (Masson), propose ce qui suit:

IL EST PROPOSÉ QU'EN VERTU DE L'ARTICLE 244 DE NOS RÈGLES DE PROCÉDURE, LA COMMISSION PERMANENTE DES AFFAIRES SOCIALES TIENNE, AVANT D'ENTREPRENDRE L'ÉTUDE DÉTAILLÉE DU PROJET DE LOI 21 LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES, DES CONSULTATIONS PARTICULIÈRES QUANT À TOUS LES ARTICLES DU DIT PROJET DE LOI ET QU'À CETTE FIN, ELLE ENTENDE LA SOCIÉTÉ ST-JEAN BAPTISTE.

Décision: Le président juge la motion recevable.

Un débat s'engage.

Mme Loiselle (Saint-Henri) remplace M. Philibert (Trois-Rivières) à la présidence.

À 22 h 40, après trente-cinq minutes de suspension, la séance reprend.

Le débat se poursuit sur la motion.

M. Philibert (Trois-Rivières) remplace Mme Loisel (Saint-Henri) à la présidence.

La motion est mise aux voix. À la demande de Mme Carrier-Perreault (Chutes-de-la-Chaudière), le président procède à l'appel nominal.

Pour: M. Blais (Masson), Mme Carrier-Perreault (Chutes-de-la-Chaudière) et M. Garon (Lévis) - 3.

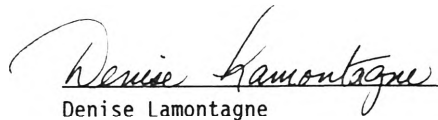
Contre: M. Bourbeau (Laporte), Mme Cardinal (Châteauguay), M. Houde (Berthier), Mme Loisel (Saint-Henri) et M. Williams (Nelligan) - 5.

Abstention: M. Philibert (Trois-Rivières) - 1.

La motion est rejetée.

À 00 h 02, le président ajourne les travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,


Denise Lamontagne

La présidente de la Commission,



Pauline Marois

DL/fg

Québec, le 12 juin 1992

PROCÈS-VERBAL

Commission des affaires sociales

Deuxième séance

Le vendredi 12 juin 1992

Mandat: Procéder à l'étude détaillée du projet de loi 21 "Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives". (Ordre de l'Assemblée, 10 juin 1992)

Membres présents:

M. Blais (Masson)
M. Bourbeau (Laporte), ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle
Mme Cardinal (Châteauguay)
Mme Carrier-Perreault (Chutes-de-la-Chaudière)
M. Garon (Lévis)
Mme Hovington (Matane)
Mme Loisel (Saint-Henri)
M. Marcil (Salaberry-Soulanges)
M. Paré (Shefford)
M. Philibert (Trois-Rivières)
Mme Vermette (Marie-Victorin)
M. Williams (Nelligan)

Remplacements:

Mme Boucher Bacon (Bourget) par Mme Hovington (Matane)
M. Houde (Berthier) par M. Khelfa (Richelieu)
Mme Juneau (Johnson) par M. Paré (Shefford)
Mme Marois (Taillon) par M. Garon (Lévis)
M. Paradis (Matapédia) par M. Maltais (Saguenay)
M. Trudel (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) par M. Blais (Masson)

La Commission se réunit à 11 h 26 sous la présidence de M. Marcil (Salaberry-Soulanges), membre de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le président donne lecture du mandat de la Commission.

La secrétaire annonce les remplacements.

MOTIONS PRÉLIMINAIRES (suite)

M. Garon (Lévis) propose ce qui suit:

IL EST PROPOSÉ QU'EN VERTU DE L'ARTICLE 244 DE NOS RÈGLES DE PROCÉDURE, LA COMMISSION PERMANENTE DES AFFAIRES SOCIALES TIENNE, AVANT D'ENTREPRENDRE L'ÉTUDE DÉTAILLÉE DU PROJET DE LOI 21 LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES, DES CONSULTATIONS PARTICULIÈRES QUANT À TOUTS LES ARTICLES DU DIT PROJET DE LOI ET QU'À CETTE FIN, ELLE ENTENDE LA CONFÉDÉRATION DES CAISSES POPULAIRES ET D'ÉCONOMIE DESJARDINS DU QUÉBEC.

Décision: Le président juge la motion recevable.

Un débat s'engage.

Avec le consentement de la Commission, M. Williams (Nelligan) adresse une question à M. Blais (Masson).

Un débat s'ensuit.

La motion est mise aux voix. Le président procède à l'appel nominal.

Pour: M. Blais (Masson), M. Garon (Lévis) et M. Paré (Shefford) - 3.

Contre: M. Bourbeau (Laporte), Mme Cardinal (Châteauguay),
Mme Loiselle (Saint-Henri), M. Philibert (Trois-Rivières) et
M. Williams (Nelligan) - 5.

Abstention: M. Marcil (Salaberry-Soulanges) - 1.

La motion est rejetée.

À 12 h 55, le président suspend les travaux jusqu'à 15 h 00.

À 15 h 14, la séance reprend.

MOTIONS PRÉLIMINAIRES (suite)

M. Paré (Shefford) propose ce qui suit:

IL EST PROPOSÉ QU'EN VERTU DE L'ARTICLE 244 DE NOS RÈGLES DE
PROCÉDURE, LA COMMISSION PERMANENTE DES AFFAIRES SOCIALES TIENNE, AVANT
D'ENTREPRENDRE L'ÉTUDE DÉTAILLÉE DU PROJET DE LOI 21 LOI MODIFIANT LA
LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES,
DES CONSULTATIONS PARTICULIÈRES QUANT À TOUTS LES ARTICLES DU DIT PROJET
DE LOI ET QU'À CETTE FIN, ELLE ENTENDE LE CONSEIL DU PATRONAT DU
QUÉBEC (CPQ).

Décision: Le président juge la motion recevable.

Un débat s'engage.

La motion est mise aux voix. À la demande du ministre, le président
procède à l'appel nominal.

Pour: M. Blais (Masson), Mme Carrier-Perreault (Chutes-de-la-
Chaudière) et Mme Vermette (Marie-Victorin) - 3.

Contre: M. Bourbeau (Laporte), Mme Cardinal (Châteauguay),
Mme Loiselle (Saint-Henri) et M. Williams (Nelligan) - 4.

Abstention: M. Marcil (Salaberry-Soulanges) - 1.

La motion est rejetée.

M. Blais (Masson) propose ce qui suit:

IL EST PROPOSÉ QU'EN VERTU DE L'ARTICLE 244 DE NOS RÈGLES DE
PROCÉDURE, LA COMMISSION PERMANENTE DES AFFAIRES SOCIALES TIENNE, AVANT
D'ENTREPRENDRE L'ÉTUDE DÉTAILLÉE DU PROJET DE LOI 21 LOI MODIFIANT LA
LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES,
DES CONSULTATIONS PARTICULIÈRES QUANT À TOUS LES ARTICLES DU DIT PROJET
DE LOI ET QU'À CETTE FIN, ELLE ENTENDE LE MOUVEMENT NATIONAL DES
QUÉBÉCOIS.

Un débat s'engage.

La motion est mise aux voix. Le président procède à l'appel nominal.

Pour: M. Blais (Masson) et M. Paré (Shefford) - 2.

Contre: M. Bourbeau (Laporte), Mme Cardinal (Châteauguay),
Mme Loiselle (Saint-Henri), M. Philibert (Trois-Rivières) et
M. Williams (Nelligan) - 5.

Abstention: M. Marcil (Salaberry-Soulanges) - 1.

La motion est rejetée.

M. Philibert (Trois-Rivières) remplace M. Marcil (Salaberry-
Soulanges) à la présidence.

M. Blais (Masson) propose ce qui suit:

IL EST PROPOSÉ QU'EN VERTU DE L'ARTICLE 244 DE NOS RÈGLES DE PROCÉDURE, LA COMMISSION PERMANENTE DES AFFAIRES SOCIALES TIENNE, AVANT D'ENTREPRENDRE L'ÉTUDE DÉTAILLÉE DU PROJET DE LOI 21 LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES, DES CONSULTATIONS PARTICULIÈRES QUANT À TOUS LES ARTICLES DU DIT PROJET DE LOI ET QU'À CETTE FIN, ELLE ENTENDE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU QUÉBEC.

Un débat s'engage.

M. Marcil (Salaberry-Soulanges) reprend ses fonctions à la présidence.

À 18 h 00, le président ajourne les travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,


Denise Lamontagne

La présidente de la Commission,


Pauline Marois

DL/1b
Québec, le 15 juin 1992